

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 février 2025

2025 DU 26 Dénomination passerelle Jim Morrison (4e, 12e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 28 janvier 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " passerelle Jim Morrison " à Paris (4^e, 12^e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 28 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 4 février 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

La dénomination " passerelle Jim Morrison " est attribuée à la passerelle, située à hauteur de la rue Mornay, reliant le boulevard Bourdon au boulevard de la Bastille à Paris (4^e, 12^e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO